

Accès aux recyparcs pour les mouvements de jeunesse lors de camps sur la Zone Intradel



www.intradel.be

Introduction

Chers responsables,
Chers animateurs,

Durant toute l'année et plus particulièrement durant les 2 mois d'été, vous êtes nombreux à découvrir notre région à travers les activités que vous réalisez au sein de votre mouvement de jeunesse.

Le territoire de l'intercommunale Intradel est une zone de 72 communes, dont certaines particulièrement intéressantes pour l'organisation de ces grands camps.

Le respect de l'environnement et l'offre d'un service public de qualité sont deux de nos valeurs fondamentales. C'est la raison pour laquelle, en collaboration avec nos communes affiliées nous mettons en place ce guide ayant pour objectif de vous aider dans la gestion des déchets durant ces périodes.

La gestion des déchets c'est bien sûr trier et recycler. Mais c'est aussi, penser à réduire les quantités de déchets en évitant le gaspillage de nourriture, en évitant le suremballage, en privilégiant l'utilisation de bouteilles consignées, en favorisant l'utilisation de boîtes à tartines/collations et de gourdes, ou encore en récupérant des objets réutilisables pour les jeux et les bricolages.

Le zéro déchet, je m'y mets !

Optez pour la stratégie des 5 R :



Accès aux recyparcs pour les mouvements de jeunesse lors de camps sur la Zone Intradel

Vous souhaitez installer un compost pour mieux gérer vos déchets organiques ou encore fabriquer vos produits d'entretien pour éviter des déchets supplémentaires bien souvent coûteux et pas très respectueux de l'environnement ?

Dans le cadre de ses activités de sensibilisation à la réduction des déchets, Intradel propose des différentes animations gratuites qui vous permettront de mettre en place des actions zéro déchet au sein de votre unité. Intéressés ? Il vous suffit d'en faire la demande en vous rendant sur www.intradel.be.

Accès au Recyparc

Aspects administratifs et contact durant l'année :

Intradel doit être contactée sur base des documents préalablement obtenus auprès de la commune sur laquelle aura lieu le camp.

Aspects pratiques et contact durant le camp :

La commune sur laquelle le camp a lieu participe t-elle au projet WELL'CAMP de la Région Wallonne ? Durant les mois d'été, un « Monsieur ou Madame Camps » doit être le contact privilégié pour répondre aux questions et aider en cas de problème.

Accès aux recyparcs :

Les grands principes de la gestion des déchets sont de limiter la production de déchets et de les recycler au maximum, notamment au travers d'un tri sélectif.

L'accès est autorisé moyennant le respect des conditions suivantes :

- ✓ Être un mouvement de jeunesse reconnu par la Commune sur laquelle est organisé le camp.
- ✓ Faire, au minimum dans les 10 jours ouvrés qui précèdent le camp, une demande écrite préalable par mail (vc@intradel.be) qui sera soumise à l'examen et à l'approbation de nos services, en y joignant l'attestation de reconnaissance délivrée par la commune.
- ✓ Cette demande doit contenir les dates de camp, le recyparc concerné ainsi que les matières susceptibles d'être apportées.
- ✓ Tout intervenant dans le cadre de ce camp devra présenter systématiquement au personnel du recyparc, lors de chaque visite, la carte d'accès octroyée et l'autorisation originale reçues d'Intradel.
- ✓ Chaque véhicule utilisé pour l'accès au recyparc devra d'ailleurs disposer d'une autorisation originale reçue d'Intradel et directement liée à sa plaque d'immatriculation. Nos services établiront autant de documents que nécessaire, si plusieurs véhicules sont susceptibles de se présenter dans nos recyparcs.
- ✓ Respect des conditions particulières définies dans l'autorisation reçue d'Intradel (Période de camp, recyparc et matériaux définis).

Accès aux recyparcs pour les mouvements de jeunesse lors de camps sur la Zone Intradel

Les apports ne peuvent excéder 2m³, tous matériaux confondus, par véhicule, par jour et par recyparc.

Nos recyparcs sont accessibles pendant les heures d'ouverture suivantes :

- **Du mardi au vendredi** de 9h à 12h30 et de 13h à 17h
- **Le samedi** de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h.

N.B. : Lorsqu'un jour férié tombe un lundi, les recyparcs sont systématiquement fermés le mardi qui suit pour permettre aux transporteurs d'évacuer et de remplacer les conteneurs du samedi.

Notre règlement d'accès complet ainsi que notre guide pratique des recyparcs sont disponibles sur notre site internet : <https://www.intradel.be/trier-ses-dechets/recyparcs/>

En ce qui concerne la gestion des déchets autres que ceux destinés aux recyparcs, les responsables sont priés de s'adresser à la commune sur laquelle aura lieu le camp de manière à déterminer les possibilités offertes et les conditions liées.

Pour tout renseignement complémentaire :

- Contactez la commune sur laquelle le camp se déroule
- Contactez Intradel au 04/240.74.74

Nos communes affiliées

Commune d'AMAY	chaussée Freddy Terwagne 76 4540 AMAY	
Commune d'ANS	Esplanade de l'Hôtel Communal 1 4430 ANS	
Commune d'ANTHISNES	rue de l'Hôtel de Ville 1 4160 ANTHISNES	
Commune d'AUBEL	place Nicolăi 1 4880 AUBEL	
Commune d'AWANS	rue des Ecoles 4 4340 AWANS	
Commune d'AYWAILLE	Parc Louis Thiry - rue de La Heid 8 4920 AYWAILLE	
Commune de BAELEN	rue de la Régence 1 4837 BAELEN	
Commune de BASSENGE	rue Royale 4 4690 BASSENGE	

Accès aux recyparcs pour les mouvements de jeunesse lors de camps sur la Zone Intradel

Commune de BERLOZ	rue Antoine Dodion 10 4257 BERLOZ	
Commune de BEYNE-HEUSAY	place Joseph Dejardin 2 4610 BEYNE-HEUSAY	
Commune de BLEGNY	rue Troisfontaines 11 4670 BLEGNY	
Commune de BRAIVES	rue du Cornuchamp 5 4260 BRAIVES	
Commune de BURDINNE	rue des Ecoles 3 4210 BURDINNE	
Commune de CHAUDFONTAINE	avenue du Centenaire 14 4053 CHAUDFONTAINE (Embourg)	
Commune de CLAVIER	rue Forville 1 4560 CLAVIER	
Commune de COMBLAIN-AU-PONT	place Leblanc 13 4170 COMBLAIN-AU-PONT	
Commune de CRISNEE	rue de Favray 1 4367 CRISNEE	
Commune de DALHEM	rue de Maestricht 7 4607 DALHEM (Berneau)	
Commune de DISON	rue Albert 1er 66 4820 DISON	
Commune de DONCEEL	rue Caquin 4 4357 DONCEEL (Haneffe)	
Commune d'ENGIS	rue Reine Astrid 13 4480 ENGIS	
Commune d'ESNEUX	place Jean d'Ardenne 1 4130 ESNEUX	
Commune de FAIMES	rue A. Braas 13 4317 FAIMES	
Commune de FERRIERES	place de Chablis 21 4190 FERRIERES	
Commune de FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	rue de la Station 27 4347 FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	
Commune de FLEMALLE	Grand' Route 287 4400 FLEMALLE	
Commune de FLERON	rue François Lapierre 19 4620 FLERON	
Commune de GEER	rue de la Fontaine 1 4250 GEER	
Commune de GRACE-HOLLOGNE	rue de l'Hôtel Communal 2 4460 GRACE-HOLLOGNE	
Commune de HAMOIR	rue de Tohogne 14 4180 HAMOIR	
Ville de HANNUT	rue de Landen 23 4280 HANNUT	

Accès aux recyparcs pour les mouvements de jeunesse lors de camps sur la Zone Intradel

Ville de HERSTAL	place Jean Jaurès 45 4040 HERSTAL	
Ville de HERVE	rue du Collège 26 4650 HERVE	
Ville de HUY	Grand' Place 1 4500 HUY	
Commune de JALHAY	rue de la Fagne 46 4845 JALHAY	
Commune de JUPRELLE	rue de l'Eglise 20 4450 JUPRELLE	
Commune de LA CALAMINE	rue de l'Eglise 31 4720 LA CALAMINE	
Ville de LIEGE	place du Marché 2 4000 LIEGE	
Ville de LIMBOURG	avenue Victor David 15 4830 LIMBOURG	
Commune de LINCEN	rue des Ecoles 1 4287 LINCEN	
Commune de LONTZEN	rue de l'Eglise 46 4710 LONTZEN	
Commune de MARCHIN	rue Joseph Wauters 1A 4570 MARCHIN	
Commune de MODAVE	place Georges Hubin 1-3 4577 MODAVE (Vierzet-Barse)	
Commune de NANDRIN	place Ovide Musin 1 4550 NANDRIN	
Commune de NEUPRE	rue des Deux Eglises 16 4120 NEUPRE (Rotheux-Rimière)	
Commune d'OLNE	rue Village 37 4877 OLNE	
Commune d'OREYE	rue de la Westrée 9 4360 OREYE	
Commune d'OUFFET	rue du Village 3 4590 OUFFET	
Commune d'OUPEYE	rue des Ecoles 4 4684 OUPEYE (Haccourt)	
Commune de PEPINSTER	rue Neuve 35 4860 PEPINSTER	
Commune de PLOMBIERES	place du 3ème Millénaire 1 4850 PLOMBIERES	
Commune de RAEREN	Hauptstrasse 26 4730 RAEREN	
Commune de REMICOURT	rue Nouvelle Percée 5 4350 REMICOURT	
Commune de SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	rue Albert 1er 16 4470 SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	

Accès aux recyparcs pour les mouvements de jeunesse lors de camps sur la Zone Intradel

Commune de SAINT-NICOLAS	rue de l'Hôtel Communal 63 4420 SAINT-NICOLAS	
Ville de SERAING	place Communale 1 4100 SERAING	
Commune de SOUMAGNE	avenue de la Coopération 38 4630 SOUMAGNE	
Ville de SPA	rue de l'Hôtel de Ville 44 4900 SPA	
Commune de PRIMONT	rue du Centre 1 4140 PRIMONT	
Commune de THEUX	place du Perron 2 4910 THEUX	
Commune de THIMISTER-CLERMONT	Centre 2 4890 THIMISTER-CLERMONT	
Commune de TINLOT	rue du Centre 19 4557 TINLOT	
Commune de TROOZ	rue de l'Eglise 22 4870 TROOZ	
Commune de VERLAINE	rue Vinâve des Stréats 32 4537 VERLAINE	
Ville de VERVIERS	place du Marché 55 4800 VERVIERS	
Commune de VILLERS-LE-BOUILLET	rue des Marronniers 16 4530 VILLERS-LE-BOUILLET	
Ville de VISE	rue des Récollets 1 4600 VISE	
Commune de WANZE	chaussée de Wavre 39 4520 WANZE	
Ville de WAREMME	rue Joseph Wauters 2 4300 WAREMME	
Commune de WASSEIGES	rue du Baron d'Obin 219 4219 WASSEIGES	
Commune de WELKENRAEDT	rue de l'Ecole 8 4840 WELKENRAEDT	

Notre réseau de recyparcs

AMAY	Rue du Zoning Industriel	085/41.32.90
ANS (Loncin)	Rue de Jemeppe	04/247.25.27
AYWAILLE (Harzé)	Rue de Lambinon 21	04/384.72.17
BASSENGE (Boirs)	Rue du Frêne	04/286.40.36
BEYNE-HEUSAY	Rue Sainte-Anne	04/275.77.53
BLEGNY	Rue du Meunier	04/387.64.07
BURDINNE (Oteppe)	Rue du Crucifix	085/71.34.27
CHAUDFONTAINE (Vaux-Sous-Chèvremont)	Cité des Mineurs	04/367.59.65

Accès aux recyparcs pour les mouvements de jeunesse lors de camps sur la Zone Intradel

CLAVIER	Route du Val	085/41.36.32
COMBLAIN AU PONT	Rue du Vicinal	04/369.17.73
ESNEUX (Méry)	Rue Gobry	04/388.36.13
FERRIERES (Xhoris)	Route de Marche 48	04/369.37.88
FLEMALLE 1 (Ivoz-Ramet)	Port de Semmeries	04/228.18.61
FLEMALLE 2	Rue de l'Expansion ZI de l'Arbre Saint-Michel	04/250.53.61
FLERON (Retinne)	Rue du Fort	04/358.74.11
GRACE-HOLLOGNE	Rue Mathieu de Lexhy	04/247.39.85
HANNUT	Rue des Combattants 32	019/51.44.58
HERSTAL	Rue du Bourriquet	04/240.17.80
HERVE	Voie des Hougnes	087/66.00.18
HUY	Chaussée de Dinant	085/23.32.17
JALHAY (Sart-Jalhay)	Route du Roslin 7	087/47.54.35
JUPRELLE (Lantin)	Chaussée de Tongres	04/239.16.19
KELMIS	Lütticher Strasse	087/63.04.74
LIEGE Angleur	Rue de la Belle Jardinière	04/365.82.72
LIEGE Glain	Rue Emile Vandervelde	04/226.52.23
LIEGE Sart-Moray (Chênée)	Rue du Sart Moray	04/365.68.09
LIMBOURG	Rue Bêverie	087/78.67.41
LONTZEN	Rue Tivoli	087/33.12.82
NANDRIN	Rue Haie des Moges	04/372.07.29
OUFFET	Rue de Hody	086/32.19.44
OUPEYE (Haccourt)	Rue de Campine	04/379.36.17
PLOMBIERES (Hombourg)	Rue du Cheval Blanc	087/46.23.03
RAEREN	Rovert	087/55.75.10
REMICOURT (Momalle)	Chaussée Verte	04/257.63.60
SAINT-GEORGES	Rue Rodge Mâle	04/388.46.58
SERAING 1	Rue de Marnix	04/337.87.05
SERAING 2 (Boncelles)	Rue du Fort	04/336.20.39
SERAING 3 (Jemeppe)	Rue Burnonville	04/233.00.39
SPA	Chemin de la Vecqueterre	087/77.52.60
SPRIMONT	Rue du Tultay	04/382.32.64
THEUX	Route d'Oneux au lieu-dit « Laboru » -Verviers	087/23.27.55
THIMISTER (Thimister-Clermont)	Rue Mackau – Zoning Industriel des Plenesses	087/44.57.24
TROOZ (Forêt-Trooz)	Rue de Verviers au lieu-dit « Longstraz »	04/351.84.98
VERVIERS 1	Quai de la Vesdre	087/35.09.68
VERVIERS 2 (Stembert)	Rue Bronde – Zoning Industriel	087/33.06.21
WISE	Rue de Jupille	04/374.00.97
WANZE	Chaussée de Waremme	085/25.15.74
WAREMME	Rue des Petits Gravelots	019/32.89.23
WASSEIGES	Rue du Baron d'Obin	081/85.58.73

● Droits de collecte
 ● Droits de tri
 ● Droits de traitement

